Image not found or type unknown

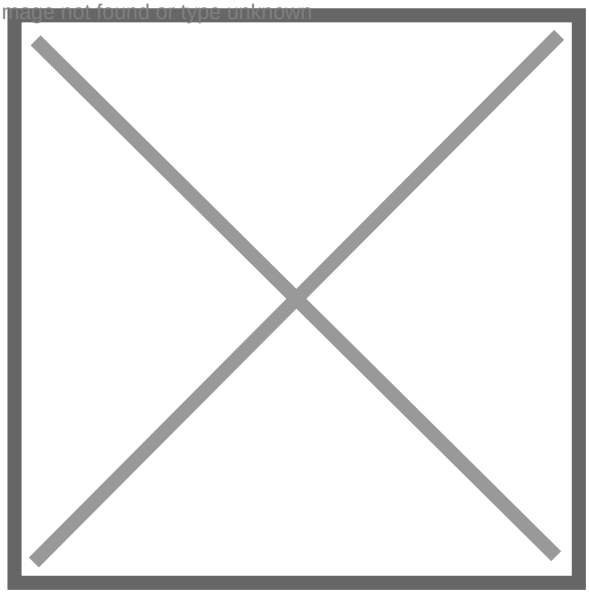

Puis je demander des indemnités?

Par **conchice_old**, le **19/09/2007** à **12:25**

Bonjour
J ' ai un contrat de representant exclusif et je suis engagé dans cette société depuis le moi d avril 2007 en qualité de Vendeur foires (vente sur foire expoqitions)
sur ce meme contrat il est specifié que je dois exploiter tous les rendez vous fournis par la société en dehors des periodes de foire
Hors il se trouve que pendant la periode mi juillet mi aout aucunes foires n a été programmées et que je me suis vu obligé de travaillé à mon domicile , loin de toutes bases commercial et technique , etant le seul employé de la société dans ma region avec un seul rendez vous fournis sous pretexte de probleme de plateforme.
J ai eu un salaire de - 30 euros du fait que que mes salaires precedents etaient au dessus du minimum garantie trimestriels.
Suis j en droit de reclamer des indemnités du fait que je me suis retrouvé isolé sans foires et avec un seul rdv fournis pendant plus d un mois
Merci.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés